

MARCHÉ ARTISANAL ET GOURMAND FÊTE DU PATRIMOINE LES IFFS DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022 – de 10H00 à 19h00

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE 18 Septembre 2022, la commune des IFFS organisera un marché d'artisanat, de créateurs, producteurs locaux, artistes autour de la journée européenne du patrimoine, des associations locales, du château de Montmuran, du Manoir de la Boulaye.

Nous vous proposons de participer au marché artisanal et gourmand qui aura lieu le Dimanche 18 septembre 2022 de 10h à 19h

MARCHÉ OUVERT AUX:

- Artisans créateurs
- ➤ Producteurs locaux
- ➤ Artistes locaux

ORGANISATION:

Le marché se tiendra dans le centre-bourg de les Iffs, sur la Place de la mairie et la rue de Montmuran.

- O Accueil des exposants de 8h00 à 9h00.
- O Ouverture du marché de 10h00 à 19h00.

INSCRIPTIONS:

Merci de nous retourner le bulletin ci-joint complété, avec les pièces justificatives, avant le 30 juillet 2022.

Les emplacements seront définis par la municipalité en fonction de la nature des produits proposés **TARIFS** :

- O stand gratuit
- 5 euros si besoin en électricité (bien nous préciser vos besoins), règlement à l'ordre du comité des fêtes.

MATERIELS:

L'autonomie en matériel est demandée.

Electricité : nous signaler les matériels électriques et la puissance souhaitée.

COMMUNICATION:

O Supports de communication : flyers, affiches, site internet, Facebook, presse locale...

MAIRIE DES IFFS Mr REGNAULT Yann Adjoint au maire

yann.regnault@sfr.fr 06.86.75.67.92
Mairie des IFFS
3 place de la mairie 35630 LES IFFS
02.99.45.83.69



MARCHE ARTISANAL ET GOURMAND DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE VENDREDI 15 JUILLET 2022

1/ DENOMINATION
Raison sociale :
N° de Siret :
Nom et prénom :
Adresse:
Code postal :
<u>'</u>
Téléphone fixe : Portable :
E-Mail :
Site Internet :
- Je suis : □ ARTISAN / CREATEUR □ PRODUCTEUR □ ARTISTES □ ASSOCIATION ARTISTIQUE - Articles proposés à la vente :
2/ BESOINS ÉLECTRIQUES
Besoin électrique ? □ OUI □ NON
Si oui, liste des matériels électriques à mettre sous tension + puissance souhaitée* (en watt) :
* puissance fournie dans la mesure de l'alimentation électrique disponible. Pensez à privilégier les appareils de cuisson au gaz.
4/ PIECES A FOURNIR - Documents à fournir impérativement avant le 15 JUILLET 2022.
O Professionnels - Kbis ou relevé INSEE
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle valable le 18 septembre 2022.
O Associations - Attestation de l'association (récépissé de déclaration)
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'association
Les réservations seront effectives à réception des pièces justificatives demandées et votre participation vous sera confirmée par email.
Date : Signature :
Date: Signature:



RÈGLEMENT DU MARCHE

MARCHÉ ARTISANAL ET GOURMAND LES IFFS DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ce qui, sur les stands, ne correspond pas au règlement et au thème du marché.
- Le marché est ouvert au public de 10h à 19h, les stands devront être complètement installés et les véhicules sortis du marché pour ces horaires (Parking à proximité)
- Les exposants doivent afficher leurs prix.
- Le comité du marché fournit l'emplacement, à charge à l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition. La réclame à haute voix est interdite.
- Le marché a lieu en plein air dans le bourg des IFFS. Les exposants devront prévoir une protection contre les intempéries. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage occasionné aux produits. En cas de non-respect du règlement constaté sur place, le comité se réserve le droit de refuser l'exposant sans remboursement de son emplacement.
- Chaque exposant doit veiller à la propreté des lieux. Rien ne doit être laissé après votre départ.
- Vos déchets (cartons, denrées alimentaires et autres...) doivent être déposés dans les conteneurs les plus proches)